

Autorisation Parentale

A joindre impérativement au bulletin d'adhésion pour les mineurs :

Je soussigné(e) (nom/prénom du tuteur légal) :

Nom : Prénom :

Adresse :

➤ N° de téléphone portable

Merci d'indiquer au moins deux numéros de téléphone portable pour vous contacter en cas d'incident ou d'accident .

Numéro 1 :

Numéro 2 :

Autorise mon (mes) Enfant (s)

Nom :

Prénom (s) et date (s) de naissance :

à adhérer à l'association VC Laillé – Vallon de Vilaine

Règles de vie au sein de l'école VTT

- Le jeune devra respecter les encadrants et ses camarades. Toute dérive de langage, d'attitude irrespectueuse, de comportement dangereux pourront être sanctionnés.
- L'état du vélo sera contrôlé régulièrement par les encadrants et une interdiction de participer à l'école pourra être décidée si l'état du vélo ne permet pas de rouler en toute sécurité.
- Une tenue adéquate devra être portée pendant les séances de l'école VTT. Vêtements de pluie si nécessaire, chaussures adaptées, gants, lunettes si besoin.
- Le jeune s'engage à être assidu aux séances du samedi matin.
- Le casque est obligatoire pour participer à l'école.

Fait à

Le

Signature du tuteur légal :

Signature de l'enfant :